

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le 26 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace André Malraux, sous la présidence de Madame le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 5  
Pouvoir : 5  
Votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mai 2021

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Franck BOUQUIN, M. Serge RAYNAUD ;  
Mme Emilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, M. LOUARN Sylvain, M. Gérard LE FEL, Mme LECOMTE Céline, M. LEPREVOST Xavier, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, Mme Armelle GEHIN, Mr Frédéric GEFFRIAUD, Mme Céline OLLIVIER, Mr Eric GAUTRON, Mme Julie BRUN, Mme Louise DREAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- Mr Clément LECOMTE, (pouvoir à Mr Jean-François CHARRIER)
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Karine MAINGUET)
- Mme Marie KERLOEGUEN (pouvoir à Mr Frédéric GEFFRIAUD)
- Mme Annabelle MOREL (pouvoir à Mme Barbara NOURRY)
- Mr Eric VANDAELE (pouvoir à Mr Frédéric BOISLEVE)

Secrétaire de séance : Mme LECOMTE Céline est nommée secrétaire de séance.

---

### **1) Présentation du projet de territoire par Monsieur Yvon LERAT, président de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres.**

Madame le Maire présente Monsieur Yvon LERAT, Président de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres pour son deuxième mandat. Cette Communauté de Communes représente 12 communes soit environ 65 000 habitants.

Madame le Maire commence la présentation du Conseil par l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat lors de la réunion du Conseil communautaire le 4 novembre 2020 ;

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose dorénavant qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de la Communauté de communes inscrit :

- Un débat sur le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes.
- Un débat et une délibération du conseil de communauté sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public

Lors du conseil du 4 novembre 2020, le Président a proposé au conseil d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes, ce qui a été approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires.

Si seul le pacte de gouvernance demande un avis formel prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de territoire, le pacte de gouvernance et la délibération sur la participation citoyenne ont été élaborés dans un même temps de réflexion par la conférence des maires et le bureau communautaire. Ces instances souhaitent obtenir l'avis des conseils municipaux sur l'ensemble des documents avant de les soumettre au conseil communautaire du 30 juin 2021.

Madame le Maire précise qu'un projet de territoire n'est pas qu'un projet de mandat c'est une vision pour les 12 communes de l'intercommunalité à long terme.

Monsieur Yvon LERAT explique que cinq thématiques ressortent sur toutes les communes :

- La mobilité
- L'agriculture et l'alimentation
- Le développement économique
- La santé
- Les transitions écologiques

Monsieur LERAT indique qu'il recevra les vice-présidents tous les deux mois pour leur donner les procédures, voir si le travail mis en place correspond au projet de territoire et connaître les difficultés rencontrées.

Madame le Maire expose les 5 ambitions du projet de territoire suivantes :

- Un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove pour mieux accueillir ses habitants dans leur diversité
- Un territoire riche de la diversité et de la complémentarité de ses communes, qui coopèrent librement entre elles, avec l'appui de l'intercommunalité et en relations avec les territoires voisins, pour bâtir un niveau de services comparable pour tous les habitants.
- Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
- Un territoire qui prend en compte et accompagne les plus fragiles dans toutes ses politiques publiques
- Un territoire qui conduit localement la transition écologique, énergétique et sociétale en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire.

Ces ambitions sont déclinées en objectifs stratégiques par thématiques :

- Thématiques transversales concernant les transitions et les solidarités et luttes contre les inégalités.

#### **Les transitions :**

Monsieur LERAT rappelle que le lien social est particulièrement impacté avec la situation actuelle et les personnes se sentent de plus en plus isolées. La Communauté de Communes se doit de porter un projet pour réduire cet isolement, qui est présent sur l'ensemble des communes. De plus, les habitants sont de plus en plus conscients du tournant écologique qui se joue actuellement et s'aperçoivent des conséquences pour l'avenir.

Madame le Maire précise que le lien social et l'aménagement du territoire, tout en préservant et répondant aux besoins de la population est important. Il est nécessaire d'imaginer de nouvelles pratiques avec notamment le tiers-lieu pour trouver des solutions innovantes.

Madame le Maire informe que ces commissions seront suivies par Monsieur Sylvain LOUARN et Madame Caroline BAUDOIN.

#### **Solidarité et lutte contre les inégalités :**

Monsieur LERAT informe que les axes prioritaires sur cette thématique sont l'isolement et la précarité. Il existe actuellement deux maisons de l'emploi basées à Grandchamps-des-Fontaines et à Nort-sur-Erdre. Ces maisons de l'emploi ont chaque année de plus en plus d'usagers car il existe de réelles difficultés pour certains de suivre l'évolution numérique, de se former pour se mettre à niveau et de s'adapter au monde du travail. Il a été créé il y a deux ans un restos du cœur à Nort-sur-Erdre qui ne désempt pas, les demandes sont de plus en plus nombreuses.

Madame le Maire informe que l'épicerie sociale communale est supervisée par Céline LECOMTE, Armelle GEHIN, Marie-Laure BRIAND et Marie KERLOEGUEN qui a de plus en plus de bénéficiaires.

La commission solidarité sera suivie par Madame Marie-Laure BRIAND, Madame Armelle GEHIN et Madame Lina PUTOLA.

- Thématiques prioritaires concernant les mobilités, l'agriculture et l'alimentation, le développement économique, la santé.

#### **Mobilité :**

Madame le Maire informe que Monsieur Eric GAUTRON et Madame Karine MAINGUET sont membres de cette commission.

Monsieur LERAT explique qu'il y a aujourd'hui énormément de déplacements par jour au sein des communes. Il s'agit d'améliorer la mobilité sur le territoire en accompagnant les changements de modes de déplacement notamment en créant 60 kilomètres de voie douce et en achetant des vélos. Il est prévu également de créer un observatoire pour mettre en place du covoiturage.

#### **Agriculture et l'alimentation :**

Madame le Maire informe qu'il s'agit d'un accompagnement et d'une valorisation de l'agriculture et de l'alimentation durables au plus près des besoins locaux. Il faut savoir qu'un agriculteur sur deux part à la retraite sans transmission. C'est un enjeu très fort pour ne pas laisser vacant les sièges d'exploitation et donner la possibilité et les aides nécessaires pour des reprises d'activité. Les agriculteurs souffrent d'un manque de reconnaissance de la part des habitants. La commune souhaite mettre en place un projet de ferme ouverte au public pour faire découvrir le métier d'agriculteur ou des randos-ferme. Un projet alimentaire de territoire est en vigueur jusqu'en août 2022, il sera à réécrire en créant une commission nouvelle en passant par le biais des restaurants scolaires et l'approvisionnement local. Madame Karine MAINGUET et Madame Caroline BAUDOIN suivront cette thématique.

#### **Développement économique :**

Monsieur LERAT précise que 2 700 emplois ont été créés en 6 ans sur la Communauté de Communes. Nous répondons de ce fait à créer des emplois de proximité. La singularité que nous avons est que 95% des sociétés ont moins de 10 salariés. Le projet de territoire propose de faciliter les différents modes de travail tels que le télétravail, le coworking et mettre en place, le plus vite possible, la fibre optique. La difficulté que nous avons aujourd'hui est d'acquérir du foncier pour créer des entreprises. Le projet « Jacopièrre » avance à Saint-Mars-du-Désert et à Sucé-sur-Erdre. Il a été notifié que s'il existe un impact sur l'environnement du côté de Sucé-sur-Erdre, le projet sera abandonné dans cette commune. Une étude sera menée sur 1 an pour connaître les impacts écologiques réels.

#### **Santé :**

Monsieur LERAT informe que 23% de la population a plus 60 ans et 30% ont moins de 20 ans. L'objectif primordial est de consolider le lien social. Il faut agir pour la santé des habitants en favorisant l'accès aux soins et en développant des services à la personne avec une attention particulière auprès des publics les plus vulnérables. Nous devons mettre en place des structures pour accompagner les personnes qui souhaitent vieillir chez elles et ne pas les obliger à s'installer dans les EPHAD.

- Thématiques à conforter concernant l'aménagement-urbanisme, l'habitat et le foncier, l'eau/ la biodiversité/ la préservation des milieux, la culture et les déchets.

#### **Aménagement Urbanisme :**

Madame le Maire explique que la préservation des espaces les plus fragiles est importante, il s'agit des marais, des cours d'eau, des ruisseaux et des points de captage en eau (2 à Sait-Mars-du-Désert et 1 à Nort-sur-Erdre).

#### **Habitat / Foncier :**

Monsieur LERAT explique qu'il s'agit de diversifier, améliorer, répondre aux besoins en hébergements, agir et mettre en œuvre des stratégies.

#### **Eau / Biodiversité / Préservation des milieux :**

Monsieur LERAT rappelle que l'on ne peut pas vivre sans eau et qu'on s'expose certainement, dans les 10 ou 15 ans à venir, à une crise. Il faut préserver la qualité et la quantité d'eau en accompagnant les personnes travaillant à proximité des réserves.

#### **Culture :**

Madame le Maire informe qu'il y a une volonté de poursuivre les actions du projet culturel de territoire en mettant l'accent sur le lien social et d'aller au-devant des communes dans des projets innovants

tels que « un artiste à la maison » pour combattre l'isolement, la lecture publique avec des animations dans les médiathèques et bibliothèques et conforter l'aide à la professionnalisation des intervenants. Monsieur LERAT précise que les manifestations culturelles donnent des identités aux communes.

#### **Déchets :**

Madame le Maire précise que les membres de cette commission sont Madame Emilie CARROT et Monsieur Franck BOUQUIN.

Monsieur LERAT informe que le centre de Treffieux fermera en 2025 et qu'il faudra trouver des solutions. Une réflexion est en cours pour doter les foyers de bacs jaunes.

Madame le Maire précise qu'il faudra avoir l'avis des citoyens pour cette mise en place et que le tir sélectif soit encore être amélioré, les sacs jaunes étant encore trop nombreux et certains déchets n'étant pas valorisés.

Monsieur LERAT informe que les déchèteries seront amenées à disparaître pour être remplacées par des recycleries afin de limiter les déchets. Nous allons ainsi créer des emplois d'insertion (pour une recyclerie, par exemple, à Nort-sur-Erdre nous pouvons compter environ 30 emplois précaires).

Madame le Maire explique que concernant le pacte de gouvernance, celui-ci affirme les valeurs fondatrices et partagées entre les élus du territoire dans la perspective d'y développer notamment la coopération. Il définit également les modalités de gouvernance précisant le rôle des élus et de chacune des instances ainsi que les liens qu'elles ont entre elles.

Madame le Maire explique le socle de valeurs partagées, c'est-à-dire la solidarité entre communes, faire territoire pour travailler ensemble et faire grandir Erdre & Gesvres et la coopération entre les 12 communes et les partenaires extérieurs.

Madame le Maire précise que la délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 30 juin prochain. Elle fixe les 4 grands objectifs suivants :

- Donner la possibilité aux citoyens de s'informer et de débattre,
- Faciliter la participation des citoyens dans leur diversité,
- Impliquer la société civile dans les politiques publiques,
- Favoriser l'initiative citoyenne au sein du territoire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de territoire, le pacte de gouvernance et le projet de délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public et donne l'avis suivant :**

- **Sur le projet de territoire :**

La commune émet un avis favorable au projet de territoire intercommunal qu'elle considère comme le projet « chef de file » pour organiser le développement durable des territoires.

Par délibération en date du 16 février 2021 le Conseil Municipal s'est lancé dans l'élaboration d'un projet de territoire en transition afin de répondre collectivement avec tous les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable.

Ce projet de territoire Marsien s'inscrit dans le cadre du futur contrat de transition écologique et de l'Opération de Revitalisation du Territoire à signer entre l'Etat et Erdre & Gesvres, en s'inspirant des démarches Petites Villes de Demain et de l'Agenda 2030.

Pour ce faire, la Commune a lancé une démarche d'ingénierie territoriale totalement innovante et sur un temps long, à savoir un mandat municipal 2021-2025, incluant la plan guide pour la revitalisation du cœur de bourg.

A ce jour les thématiques prioritaires sont :

- Les vulnérabilités / les marais / la redynamisation du cœur de bourg / les transitions énergétiques face aux croyances : méthanisation, photovoltaïque... / les mobilités durables / projet alimentaire / l'agriculture.

La commune souhaite donc qu'Erdre et Gesvres apporte une aide et un accompagnement notamment sur les études complémentaires liées au plan guide du cœur de bourg et aux thématiques croisées avec le projet de territoire intercommunal.

Par ailleurs, la Commune sollicite Erdre et Gesvres pour que ce projet de territoire intercommunal fasse de la Culture et du tourisme vert des leviers d'attractivité et de développement durable du territoire. A ce titre les projets de médiathèque et de reconversion de l'ancienne gare le long de la voie verte seront des éléments emblématiques des deux projets portés par la Commune et par Erdre et Gesvres.

La commune émet le souhait que les deux projets de territoire soient pleinement partagés et que l'intercommunalité et la commune soient de véritables partenaires. La commune formule le vœu que les élus et services communautaires soient pleinement associés aux réflexions communales comme le sont les élus et services communaux dans les instances communautaires.

- **Sur le pacte de gouvernance :**

La commune émet un avis favorable au pacte de gouvernance dans un souci constant de respect et de dialogue dans la confiance dans l'intérêt général des acteurs du territoire.

La commune souhaite que le pacte de gouvernance permette d'innover dans la constitution de groupes de travail communaux qui intégreraient des élus et des services intercommunaux. Ceux-ci permettraient une traduction concrète sur l'échelon local des politiques publiques intercommunales et une meilleure compréhension par les habitants.

- **Sur le projet délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public :**

La commune émet un avis favorable sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public et elle soutient activement le Conseil de Développement dans son rôle de « gardien de la co-construction des politiques publiques ».

A ce titre, la Commune, dans le cadre des projets de territoire intercommunal et communal, à édicter des principes qu'elle soumet à Erdre et Gesvres :

- Le projet de territoire en transitions est initié pour croire en une démocratie collaborative et un bien-être de tous les acteurs du territoire.
- Le projet de territoire en transitions est à imaginer pour des habitants en action pour un territoire en transitions dans lequel ils s'engagent au service des plus vulnérables.
- Le projet de territoire en transitions est conçu pour définir des politiques publiques locales « Utiles » aux citoyens-contribuables.
- Le projet de territoire en transitions doit rendre opérationnelle la « Ruralité Heureuse » et entrer dans une phase d'élaboration concrète.

A ce titre, la Commune invite Erdre et Gesvres à s'appuyer sur le tiers-lieu Marsien, pour y imaginer un espace de démocratie collaborative pour rapprocher les habitants de l'action publique locale.

## **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mai 2021.**

## **3) Modification des commissions extra-municipales**

Madame le Maire explique que des commissions extra-municipales sont créées pour avoir un maximum de membres associés aux réflexions.

En prévision des groupes de travail associés au Projet de Territoire Marsien, Madame le Maire proposera une modification des commissions extra-municipales.

Madame le Maire expose que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions extra-municipales sur certains dossiers ou thématiques de façon permanente ou temporaire.

Lors du conseil municipal du 12 juin 2020, deux commissions dédiées au Développement Durable extra-municipales ont été créées :

- Agriculture, Eau et Marais
- Vie économique, développement local et tourisme.

Madame le Maire indique que le mandat 2020-2026 fera du développement durable la pierre angulaire du projet de territoire dans le cadre du programme dénommé « la Ruralité Heureuse ». Ce programme prend tout son sens avec la crise sanitaire et sur les changements de comportement qu'elle a induit.

A ce titre des projets innovants et durables pourront voir le jour durant ce mandat comme le tiers-lieu ou un projet alimentaire territorial.

Par ailleurs, les spécificités du territoire communal font que les questions autour de l'agriculture, de l'eau et des marais, des espaces naturels, des paysages et de l'horticulture, du tourisme vert méritent d'être constamment débattues et concertées avec les acteurs locaux.

Enfin, il est évident que dans le cadre du plan de revitalisation du cœur de bourg, les acteurs économiques doivent être associés aux projets municipaux.

Toutefois, force est de constater que la mobilisation des acteurs économiques n'est pas toujours aisée. Des formats de type « rencontres annuelles » seront organisés par Madame le Maire et l'adjointe référente auxquelles seront conviés les élus qui souhaitent travailler sur la vie économique. Par ailleurs, des actions ponctuelles concrètes trouveront à s'appliquer avec les différents acteurs économiques du territoire : portes ouvertes, promotion, accueils stagiaires, emplois et formations...

Depuis le 16 février 2021, le Conseil Municipal a lancé une démarche visant à élaborer un projet de territoire en y associant l'ensemble des acteurs de la Commune. Dans ce cadre, des groupes de travail et de réflexion seront mis en place. Afin de ne pas faire de doublon et d'assurer une efficacité optimale l'organisation des commissions extra-municipales telle qu'elle a été imaginée en juin 2020 n'a pas lieu d'être.

En parallèle, il convient d'assurer un dialogue permanent avec les acteurs locaux sur deux sujets importants pour la collectivité : l'eau potable et les Marais de Mazerolles / la Restauration Scolaire en lien avec le projet alimentaire.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les deux commissions extra-municipales suivantes :

- Eau, marais et biodiversité
- Suivi du restaurant scolaire

Ces commissions seront composées de sept élus dont le Maire pour la thématique eau, marais et biodiversité et de quatre élus dont le Maire pour le suivi du restaurant scolaire.

Les acteurs locaux ont été sollicités par la Municipalité après des mesures de publicité (courriers et bulletins) et sélectionnés sur la base des motivations exprimées par écrit.

Sur certains sujets spécifiques d'intérêt généraux, le Maire a la possibilité d'associer une ou plusieurs personnes (différentes des membres de la commission) particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet.

Les membres du Conseil Municipal ont été désignés comme suit :

<b>Eau, marais &amp; biodiversité</b>	<b>Mme NOURRY Barbara</b>
	<b>Monsieur LE PREVOST Xavier</b>
	<b>Monsieur VANDAELE Eric</b>
	Monsieur CHARRIER Jean-François
	Monsieur LOUARN Sylvain
	Madame CARROT Emilie
	Madame MOREL Annabelle
	Monsieur SERVANT Nicolas EVADEA
	Madame NICOL Anne (Espace Equestre)
	Monsieur PERIN Olivier (asso)

Monsieur Xavier LE PREVOST explique que les marais correspondent à un tiers de la commune. Cet espace naturel, peuplé d'espèces vivantes, est divisé sur trois communes : Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert et Sucé-sur-Erdre. Les marais sont gérés par l'association des propriétaires des marais, ASPM.

Madame le Maire précise que les marais comportent plusieurs propriétaires et que cette zone est classée natura 2000. Il existe un enjeu réel de santé publique car il s'agit d'une zone stratégique avec deux points de captage en eau potable.

<b>Comité de suivi du restaurant scolaire</b>	<b>Madame NOURRY Barbara</b>
	<b>Madame MAINGUET Karine</b>
	Madame CARROT Emilie
	Madame BAUDOIN Caroline
	Madame OLLIVIER Céline
	Agents chef cuisine
	Directeurs écoles
	Directeurs centre de loisirs/péri
	Représentants parents élèves (6)
	Direction Famille Education

Madame le Maire explique que le restaurant scolaire a été municipalisé récemment et qu'un travail sera réalisé avec les parents de la commission sur le gaspillage alimentaire.

Madame Karine MAINGUET précise qu'il y aura un sous-groupe qui travaillera sur l'antigaspi mené par Madame Emilie CARROT. Il y aura également un échange pour monter des projets avec la Communauté de Communes Erdre & Gevres.

Madame Emilie CARROT informe qu'il y aura une première réunion le 7 juin pour démarrer progressivement les actions pour qu'elles soient durables.

Madame Karine MAINGUET précise qu'il s'agit de petites actions pour bien les instaurer auprès des enfants et qu'il existe une continuité sur la longévité.

Madame le Maire souhaite que les actions menées au restaurant scolaire soient élargies dans la collectivité dans les services municipaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, la création de ses commissions extra-municipales.**

#### **4) Acquisition d'une partie de chemin privé au Perray**

##### **Annule et remplace la délibération 2019-0108 du 18 novembre 2019**

Monsieur Frédéric BOISLEVE rappelle qu'une délibération en date du 18 novembre 2019 a acté l'acquisition d'une partie du chemin privé situé au lieu-dit le Perray.

Cette délibération comportant une erreur de surface et ne mentionne pas les parcelles concernées, il est nécessaire de la remplacer.

Les propriétaires d'une partie du chemin du Perray ont proposé de céder à la Commune au prix de 1 € symbolique les parcelles cadastrées section YH n°208 et 218. Ces parcelles correspondent au chemin du Perray pour une surface de 1 417m<sup>2</sup>.

Les conditions de cette acquisition sont les suivantes :

- Frais de géomètre pris en charge par la Commune,
- Accord de la Mairie pour la fermeture du chemin selon plan joint : au nord par l'implantation d'un portail et au sud par l'aménagement d'un merlon de terre.

Des renseignements ont été pris auprès des agriculteurs pouvant être appelés à emprunter le passage privé et ceux-ci sont plutôt favorables à ce que la Commune achète ce chemin.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles YH 208 et 218 d'une superficie de 1 417m<sup>2</sup>.**
- **Précise que les frais de géomètres et d'acte seront à la charge de la Commune.**

- **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ces affaires, notamment les documents d'arpentage et actes notariés à intervenir.**

### **5) Acquisition parcelle AC42 par portage foncier**

Monsieur Frédéric BOILESVE explique que dans le cadre des études relatives à l'aménagement et à la redynamisation du bourg, la municipalité a délibéré le 18 décembre 2018 l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°356 et 368. Cette acquisition a notamment permis la construction d'un pôle enfance et de logements locatifs sociaux sur la parcelle AC 356.

La commune étant également propriétaire des parcelles AC 40 et 41, une réflexion est en cours pour la réalisation d'une opération de logements sur ce secteur.

Dans ce cadre, la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle AC 42, d'une surface de 331 m<sup>2</sup>, afin de l'intégrer au périmètre de l'opération à venir.

Dans le cadre des échanges avec les propriétaires, il a été convenu un prix de 200€/m<sup>2</sup>, soit un coût total de 66 200€.

L'aménagement de ce secteur n'étant pas encore entré en phase opérationnelle et afin de soulager les finances de la Commune, il a été proposé de solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour réaliser cette acquisition dans le cadre d'un portage foncier. Une convention d'action foncière ainsi qu'une convention de mise à disposition doivent alors être signées.

Il est précisé que le prix d'acquisition étant inférieur à 180 000€, l'estimation du service des Domaines n'est pas nécessaire et que l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Lors de son Conseil d'Administration du 11 mai 2021, l'EPF a validé la demande de portage de la commune.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'acheter une parcelle qui donne accès au chemin pour éventuellement réaliser des logements.

Madame Céline OLLIVER demande si les propriétaires sont d'accord.

Madame le Maire répond que les propriétaires sont vendeurs et qu'une négociation a eu lieu a été faite avec eux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'acquisition, par l'EPF, de la parcelle cadastrée section AC n°42 pour une superficie de 331m<sup>2</sup> au prix de 200€/m<sup>2</sup> soit 66 200 €,**
- **Autorise Madame le Maire à signer les conventions à venir et tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.**

### **7) Acquisition parcelles YA 202 et 204 à Longrais**

Monsieur Frédéric BOISLEVE indique que lors d'un bornage réalisé à Longrais, il a été constaté qu'à la suite des travaux de voirie réalisés il y a plusieurs années (en 2014), une partie de la voie correspondant aux parcelles YA 202 et 204 appartient à des propriétaires privés.

Afin de régulariser la situation sur le plan foncier, il a été convenu avec les propriétaires que la commune achèterait ces parcelles, pour une surface de 125m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> soit 1 250€ au total.

Monsieur Frédéric BOISLEVE précise qu'un aménagement de voirie pour la réalisation de trottoirs a été fait sur une propriété privée. La commune s'était engagée à régulariser les choses il y a plusieurs années, mais aucune démarche n'a été faite à ce jour.

Madame le Maire explique que lorsqu'on fait de l'aménagement, notamment en voirie, il arrive que des morceaux de parcelles soient pris pour effectuer des tracés rectilignes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'acquisition des parcelles YA 202 et 204 d'une superficie de 125m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup>,**
- **Précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune,**

- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

### Délibération sur table

#### **Délibération Acquisition et cession M. AURAY Jean-Marc**

Monsieur Frédéric BOISLEVE explique qu'il s'agit de la modification d'une délibération déjà approuvée. La commune réalise actuellement une liaison douce entre Saint-Mars-du-Désert et la Bérangerie, lors de la délibération la commune avait convenu avec les Pépinières d'un échange de parcelles mais elles n'étaient pas numérotées au niveau du cadastre. Il faut à nouveau faire une délibération afin d'avoir un acte authentique sur l'échange de ses terrains.

Par délibération du 12 novembre 2019, le Conseil Municipal a déclassé les voies communales traversant le site des Pépinières du Val d'Erdre afin de procéder à leur cession au profit de M. AURAY Jean-Marc, gérant des Pépinières.

Les parcelles ainsi déclassées sont les parcelles ZP 366 (4 046 m<sup>2</sup>) et ZP 367 (2 286 m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 6 322 m<sup>2</sup>.

La cession de ces parcelles est liée à l'acquisition par la commune des parcelles ZP 364 (1 452 m<sup>2</sup>), ZP 365 (3 827 m<sup>2</sup>), ZP 369 (1 363 m<sup>2</sup>) et ZP 371 (935 m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 7 577 m<sup>2</sup> ; ces parcelles appartenant à M. AURAY Jean-Marc.

L'acquisition de ces parcelles permettra à la commune de réaliser une liaison douce entre la Bérangerie et le cœur de bourg et le long de la route de la Valinière.

La clôture à réaliser entre la liaison douce et les Pépinières seront prises en charge par les Pépinières. En compensation, la commune prendra à sa charge les frais d'acte pour la cession des parcelles ZP 366 et 367.

Les anciennes voies communales étant intégrées au tracé du circuit de PDIPR « Le Détour des Moulins », une convention de passage, dont les modalités sont encore à définir, sera signée entre la commune, le Département et les Pépinières du Val d'Erdre. Cette mention sera reprise à l'acte de vente des parcelles ZP 366 et 367.

De plus, une canalisation d'eau potable existant sous la voie cadastrée ZP 366, une servitude de passage au profit d'Atlantic'Eau sera créée lors de la rédaction de l'acte de vente des parcelles ZP 366 et 367.

Dans son avis en date du 12 avril 2021, le service du Domaine a estimé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles citées ci-dessus à 0,20€/m<sup>2</sup>.

Les parcelles cédées par la commune étant des voies communales aménagées elles peuvent être valorisées à hauteur de 0,24€/m<sup>2</sup>.

Ainsi la valeur vénale des parcelles à céder est de 1 517€ et la valeur des parcelles à acquérir est de 1 515€.

Aussi, il a été convenu avec M. AURAY Jean-Marc que cette acquisition et cette cession seraient à titre gracieux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- Approuve la cession à titre gracieux au profit de M. AURAY Jean-Marc des parcelles ZP 366 et 367 d'une superficie de 6 322m<sup>2</sup>,
- Approuve l'acquisition à titre gracieux auprès de Monsieur AURAY Jean-Marc des parcelles ZP 364, 365, 369 et 371 d'une superficie de 7 577m<sup>2</sup>,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires en vue de la réalisation de ces opérations
- Approuve la prise en charge de l'ensemble des frais d'actes liés à ces opérations,
- Approuve la création d'une servitude de passage pour la canalisation d'eau potable existante au droit de la parcelle ZP 366,
- Approuve la précision dans l'acte de cession à intervenir qu'une convention de passage pour le maintien du circuit PDIPR « Le Détour des Moulins » sera prochainement signée.

## **8) Subvention pour l'association pôle Parents, Bébés, Bambins**

Madame Karine MAINGUET explique que le Pôle Parents Bébés Bambins a ouvert ses portes en mai 2019. Géré par une association, cet espace Santé Petite Enfance est implanté à Nort sur Erdre et s'adresse aux familles du territoire. Son objectif premier est de faciliter l'accès aux parents d'enfants de 0 à 4 ans à un suivi par des professionnels (Médecin, Infirmières Puéricultrice). Les familles devaient auparavant se rendre à Nantes pour bénéficier de ce type de suivi. Le PPBB fonctionne sous forme de consultation et d'atelier parents/enfants.

Depuis le 1er janvier 2020, le PPBB a accompagné financièrement 271 enfants pour un montant de 6 654€ (256 en consultation et 50 en atelier). Parmi ces enfants 24 sont originaires de Saint Mars de Désert et ont bénéficié d'une aide.

Financièrement : les familles paient les consultations selon un barème au QF et la CAF intervient en versant une aide financière, sans le soutien des communes la continuité de ce service risque d'être compromis.

Madame Karine MAINGUET précise qu'il s'agit d'une subvention à titre exceptionnelle et qu'elle peut être accordée en raison de la crise sanitaire actuelle et dans l'attente d'un LAEP à Saint-Mars-du-Désert.

Madame le Maire pense qu'il semble important de répondre présent à leurs côtés surtout dans la période difficile que nous connaissons depuis plus d'un an et qui met à mal le fonctionnement des associations.

Madame Karine MAINGUET informe qu'ils sont partenaires de la convention territoriale avec la CAF et Erdre & Gesvres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, la subvention exceptionnelle de 255€ pour l'association Pôle Parents Bébés Bambins.**

## **9) Tirage au sort jury d'assise**

Madame le Maire explique qu'un jury d'assise est tiré au sort chaque année parmi les citoyens inscrit sur les listes électorales.

Madame le Maire cite les 12 jurés tirés au sort. Une lettre du maire leur sera adressée pour leur indiquer leur participation à ce jury.

## **10) Règlement local de publicité intercommunal**

Monsieur Frédéric BOISLEVE explique que pour qu'une entreprise puisse afficher de la publicité elle est soumise à la DDTM. En 2024, ce pouvoir sera transmis aux maires. La CCEG anticipe et se propose de créer un règlement local de publicité intercommunal. Le souhait est de mettre en place un groupe de travail pour définir un règlement qui sera appliqué et joint au PLUI.

La CCEG compétente en matière de la Plan Local d'Urbanisme souhaite s'engager dans l'élaboration d'un règlement local de publicité. Les communes sont invitées à en prendre connaissance et à émettre un avis sur ce projet.

Le pouvoir de police sera aux maires pour faire respecter l'affichage sur les zones autorisées.

Madame le Maire précise que certaines communes sont plus impactées que d'autres. Cette demande a émergé pour protéger les monuments classés.

## **11) Présentation des conclusions du groupe de travail sur la vidéoprotection**

**Barbara NOURRY**



**Maire de Saint-Mars-du-Désert**

**Céline LECOTME**



**Secrétaire de séance**